

# ***Recommandations pour une politique nationale du sport***

Préparé par:

Le groupe de travail Le Sport est important

*Un groupe bénévole d'organisations uniques nationales et provinciales et de jeux multi-sports et majeurs.*

**Le 9 mars 2001**

## **Nos principales recommandations**

Pour les fins de ce document, le mot «sport» regroupe l'activité physique, l'éducation physique, le sports de compétition et les choix de style de vie saine.

### **1- ÉTENDRE LE RÔLE DU SPORT**

#### *1.1 Accès*

##### *Déclaration de la politique :*

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, mettront au point un mécanisme qui améliore l'accessibilité du sport pour les Canadiens.

##### *Objectifs de la politique :*

- 1) Les Canadiens, avec l'accent sur la jeunesse, qui veulent faire du sport de compétition ou récréatif au niveau de la collectivité pourront le faire, sans égard au statut socio-économique.
- 2) Tous les athlètes de niveaux national et provincial auront les moyens de s'entraîner et de faire de la compétition complète et efficacement.
- 3) Les inégalités dans le système actuel seront corrigées (ex. autochtone, handicapé, femme, langue, géographie etc.) pour assurer un système plus fort dans l'avenir.

#### *1.2 Crédits d'impôt pour améliorer la participation sportive*

Déclaration de la politique :

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, croit que les occasions de participer dans le sport amateur sont fondamentales dans le style de vie de tous les Canadiens. Afin de réduire les barrières financières de la participation sportive, le gouvernement mettra au point des stratégies d'impôts qui récompensent les Canadiens qui participent à des activités de santé et qui commanditent ces activités.

Objectifs de la politique :

- 1) Le gouvernement du Canada créera un crédit d'impôt non remboursable pour les enfants sportifs pour encourager les parents à inscrire leurs enfants dans les programmes sportifs et de loisirs locaux et les aider à alléger les coûts de l'équipement sportif (recommandation # 17 du rapport Mills)
- 2) La mise sur pied d'un programme où les athlètes qui n'ont pas atteint l'équipe nationale peuvent déduire un montant standard national pour les dépenses d'entraînement des athlètes d'équipes provinciales élités et espoirs (programme du Québec)
- 3) Le gouvernement du Canada établira une exemption d'impôt pour les allocations d'entraînement, les bourses d'études et les récompenses pour les athlètes d'équipes nationales, non seulement ceux qui ont brevet, et les bourses pour le développement des athlètes. L'exemption d'impôt pour ceux qui ont des brevets sera au-dessus et au-delà de la subvention du brevet.
- 4) Les commanditaires du monde des affaires pour le sport amateur seront éligibles à des déductions d'impôt de 150 % (recommandations # 9 du rapport Mills)
- 5) Fournir aux familles à faible revenu, qui choisissent de pratiquer le sport à n'importe quel niveau, avec des considérations fiscales pour reconnaître leurs efforts pour minimiser leur impact sur le système des soins de la santé.

*1,3 Une campagne «valeur du sport»*

Déclaration de la politique :

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, appuiera des programmes qui «implantent» le sport au Canada et qui informent les Canadiens au sujet des bienfaits du sport.

Objectifs de la politique :

- 1) Créer et promouvoir une stratégie d'implantation du sport au Canada. Une implantation qui établit une relation entre les nombreux niveaux du sport; elle unifiera nos messages pour assurer la constance et la qualité; et, à la limite, elle conduira à une forte association du public avec les valeurs du sport. L'implantation communiquera des messages communs à un large public, pour l'engager, l'inspirer et pour alimenter son désir d'en faire partie.

- 2) Créer une stratégie de communications qui, grâce à divers moyens (ex.: journaux, électroniques, publicité extérieure, entreprises, déclarations de politique et ajout des politiques reliées au sport dans les occasions d'adresses publiques des meneurs importants), fera la promotion de nos succès grâce au sport, en insufflant la connaissance soutenue, et la fierté, de nos réussites collectives.
- 3) Mettre au point et diffuser une campagne et du matériel éducatif qui insuffle au public en général une connaissance mesurable des avantages accrus du sport et de l'activité physique, comme option préventive de soin de la santé (soit les parents et le public verront le sport comme un moyen d'avoir une meilleure santé, de la fierté, un bien être économique et une stabilité sociale.
- 4) Établir des partenariats stratégiques avec les autres gouvernements, les secteurs et les agences publics (soit la jeunesse à risque, la prévention de la santé, le développement économique, le développement de la citoyenneté, l'environnement, etc.) qui font la promotion de la santé et un meilleur standard de vie.

#### 1.4 Le sport et l'environnement

##### Déclaration de la politique :

Le sport et l'activité physique sont inextricablement liés à l'environnement par l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons et la terre sur laquelle nous jouons. Un système sportif canadien reconnaîtra cette relation interdépendante et soutiendra les programmes qui encouragent l'activité physique et qui réduisent la pollution.

##### Objectifs de la politique :

- 1- Promouvoir l'idée du sport et de l'environnement grâce à une campagne d'éducation/de communication avec la jeunesse comme cible principale.
- 2- Mettre au point et soutenir les programmes et les projets qui encouragent l'activité physique et qui, en retour, réduisent la pollution de l'air et de l'eau (ex.: des chemins actifs et sécuritaires pour aller à l'école – où les élèves sont encouragés à marcher, utiliser leur vélo ou à patiner pour aller à l'école, au lieu d'y être conduit en voiture.)

## 2- LE CANADA EN TANT QUE PAYS SPORTIF MENEUR

### 2.1 Un système sportif coordonné

##### Déclaration de politique :

Un système sportif canadien coordonné et efficace, flexible, expert et axé sur l'excellence, qui reconnaît que le développement de la base alimente la haute performance et que la haute performance alimente la base, recommandera une

politique sportive aux gouvernements et dirigera l'implantation de la programmation du sport et sa diffusion à tous les niveaux.

Objectifs de la politique :

- 1) Créer un organisme meneur axé sur l'expertise qui coordonnera toutes les organisations et tous les groupes du système sportif (du loisir à la haute performance) à partir de la collectivité, en passant par le niveau des provinces et des territoires et jusqu'au niveau national.
- 2) Reconnaître les organisations sportives nationales comme autonomes et comme lien essentiel à un système international de sport plus grand.
- 3) Mettre au point un système sportif intégré avec de l'expertise à la base qui partage les meilleures méthodes, facilite l'efficacité maximale et assure des politiques et des programmes qui sont flexibles et adaptables à une scène sportive qui change constamment (ex.: aborigène, handicapé, femme, etc.)
- 4) Mettre au point un système de diffusion sportive qui est coordonné, complet et qui a des partenaires aux objectifs complémentaires, qui comprend des groupes comme les centres nationaux de sport, les organisations multi-sports et de services, les conseils sportifs communautaires locaux, les universités et les conseils d'éducation, etc.

*2.2 Résultats de performances*

Déclaration de la politique :

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, soutient la recherche de l'excellence sportive internationale qui contribue au développement de la fierté nationale et des modèles positifs.

Objectifs de la déclaration :

- 1) Établir des objectifs spécifiques de performances sportives internationales qui reflètent la croyance du Canada dans l'excellence et le statut du Canada comme pays sportif meneur.
- 2) Rendre disponibles les ressources pour atteindre l'excellence et les objectifs de performances cités, en concentrant sur l'environnement approprié d'entraînement et la structure de compétition pour le système sportif.

## 3- SYSTÈME COMPLET DE DÉVELOPPEMENT DES ATHLÈTES

*3.1 Programme national d'infrastructure*

Déclaration de la politique :

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, croit que:

- pour mobiliser un grand nombre de Canadiens;

- pour développer le mieux possible les amateurs; et
- pour fournir des occasions à la masse de bénéficier de l'expérience sportive,

des installations sportives doivent être disponibles dans toutes les régions du pays sur une base équitable.

Objectifs de la politique :

- 1) Assurer un meilleur accès à tous les Canadiens aux installations existantes.
- 2) Améliorer et moderniser les installations existantes.
- 3) Assurer la construction et l'accès à de nouvelles installations qui respectent les critères de la compétition internationale dans des endroits où la majorité des Canadiens peuvent en bénéficier.
- 4) Assurer que l'accès et l'utilisation des installations est relié au point #2,1 du système coordonné de sport du Canada..

### 3.2 Soutien aux athlètes

Déclaration de la politique :

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, croit qu'un système complet de développement des athlètes conçu pour atteindre l'excellence dans les résultats internationaux, exige une aide de base pour développer les athlètes juniors/espoirs/de développement qui sont encore dans les systèmes de clubs et provinciaux.

Objectifs de la politique :

- 1) Que tous les membres d'équipes nationales aient des brevets, que leur sport soit reconnu ou non.
- 2) Assurer que tous les athlètes juniors/espoirs/de développement, qui ont été identifiés par un système national de détection du talent, auront accès à du soutien (soit un entraîneur expert, etc.) qui assure leur capacité à s'entraîner à un niveau établi par leur organisation sportive nationale respective. Y compris tous les athlètes qui se qualifient pour les Jeux du Canada, les Jeux du Commonwealth, les Jeux panaméricains, les Jeux de la Francophonie, les Jeux olympiques, sans tenir compte de la reconnaissance du sport.
- 3) Assurer une base élargie d'athlètes avec les habiletés, le conditionnement physique et l'expérience pour évoluer parmi les dix meilleurs au niveau international.
- 4) Implanter des mécanismes qui respectent les ressources personnelles et familiales consacrées au développement d'un athlète de haute performance. Des déductions fiscales seront mises au point par le gouvernement du Canada pour aider les familles sur le plan des exigences financières pour le développement d'un athlète jusqu'au niveau de compétence où le système soutiendra ensuite ses espoirs de devenir un athlète d'élite.

## 4- LEADERSHIP

#### 4.1 Rôle de leadership des partenaires

##### Déclaration de la politique :

Un système sportif canadien reconnaîtra, soutiendra et valorisera les rôles de leadership de tous les partenaires dans le sport.

##### Objectifs de la politique :

- 1) Promouvoir l'engagement de l'athlète dans le processus de décision qui affecte sa participation au sport et son rôle dans la collectivité sportive.
- 2) Assurer que tous les entraîneurs, officiels, administrateurs et bénévoles obéiront à un code de conduite (soit qu'ils adhèrent à des valeurs et à des principes).
- 3) Inclure des programmes qui assurent le recrutement, l'orientation, l'entraînement, la récompense, l'éducation permanente, l'expertise et le développement des qualités d'employés et leaders bénévoles (entraîneurs, officiels, administrateurs, scientifiques du sport et médecins du sport) dans le système sportif.
- 4) Le gouvernement du Canada reconnaîtra la valeur du sport pour les Canadiens en créant un ministère qui inclut le sport et le conditionnement physique.
- 5) Créer la capacité d'ententes bilatérales, de nouvelles lois, de nouvelles politiques.

#### 4.2 Stratégie d'emploi d'entraîneurs

##### Déclaration de la politique :

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, comprend le besoin de leadership technique, compétent, entraîné, et axé sur l'excellence pour s'occuper du développement qualitatif des athlètes dans notre système de sport amateur à tous les niveaux. En conséquence, il s'engage envers des programmes et des mécanismes de soutien qui ajouteront de façon significative au nombre d'experts et de professionnels travaillant comme entraîneurs de sport et directeurs techniques.

##### Objectifs de la politique :

- 1) Mettre au point des programmes de partage des coûts qui fournissent les deux tiers des salaires standards pour les entraîneurs et les directeurs techniques, dans toutes les régions du pays (critères d'éligibilité à être déterminés).
- 2) Créer des occasions d'emploi pour des experts dans l'entraînement qui seront accessibles de manière équitable aux organisations à tous les niveaux (collectif, provincial et national).
- 3) Créer un soutien à l'emploi qui sera pour des périodes d'au moins cinq (5) ans avec l'intention de créer une période plus longue, des sources de revenus auto suffisantes grâce à plus de mesures indirectes, comme des

déductions fiscales pour les commanditaires corporatifs qui appuient le programme.

#### *4.3 Développement du sport international*

##### *Déclaration de la politique :*

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, croit dans le pouvoir et l'influence du sport en tant qu'outil pour développer des personnes, des collectivités et des pays.

##### *Objectifs de la politique :*

- 1) Contribuer au programme de développement du Canada grâce au partage des meilleures méthodes canadiennes et à l'utilisation du sport comme outil de développement.
- 2) Mettre en place des stratégies claires qui placent et soutiennent l'avancement des priorités sportives canadiennes (ex.: dopage, responsabilité, ADR, les femmes dans le sport, les athlètes ayant un handicap, aborigène).
- 3) Promouvoir et placer les Canadiens dans des postes importants d'influence dans les fédérations et les organisations internationales.
- 4) Créer une motivation pour les fédérations internationales pour s'installer au Canada.

## 5- ORGANISATION

### *5.1 Organisation d'événements internationaux uniques et multi-sports*

##### *Déclaration de la politique :*

Le gouvernement du Canada encourage l'organisation d'événements sportifs uniques et multi-sports au niveau international. Il croit que cela peut fournir aux Canadiens (athlètes, entraîneurs, officiels, bénévoles, jeunes, enfants, parents, amateurs, etc.) des occasions de se réunir et de faire l'expérience du sport au plus haut niveau; pour faire connaître la culture canadienne et le Canada en tant que meneur dans le sport aux autres pays du monde, tout en développant la fierté et l'unité dans notre pays (augmenter la valeur de l'investissement dans le développement du sport)

##### *Objectifs de la politique :*

- 1) Mettre au point un plan d'organisation international pour le Canada pour des compétitions majeurs multi-sports et uniques.
- 2) Du financement pour soutenir les performances meilleures que jamais à des événements internationaux majeurs qui sont organisés au Canada.
- 3) Intégrer, dans le cadre d'un plan national d'organisation, un plan de développement de formation et professionnel pour les entraîneurs, les officiels et les bénévoles canadiens.
- 4) Intégrer un plan d'héritage dans le cadre d'un plan national d'organisation.

## 5.2 Organisation d'événements nationaux uniques et multi-sports

### Déclaration de la politique :

Les gouvernements et les détenteurs de franchise rechercheront des occasions pour les jeunes canadiens de se réunir et d'évaluer leur poursuite de l'excellence, d'étendre leurs connaissances et leur appréciation de la diversité du Canada, tout en établissant des collectivités et de la fierté au Canada.

### Objectifs de la politique :

- 1) Mettre au point un plan national intégré qui harmonise les occasions de compétition unique et multi-sports pour les jeunes (ex.: Jeux provinciaux, Jeux du Canada, occasions interprovinciales, etc.)
- 2) Continuer à soutenir les Jeux du Canada et ajouter une représentation des Jeux régionaux au conseil d'administration des Jeux du Canada.
- 3) Coordonner les Jeux provinciaux et des territoires sur une base annuelle ou semi-annuelle.
- 4) Soutenir l'organisation de championnats nationaux sportifs uniques dans les collectivités.
- 5) Intégrer, dans le cadre d'un plan national d'organisation, un plan de développement de formation et professionnel pour les entraîneurs, les officiels et les bénévoles canadiens.
- 6) Intégrer un plan d'héritage dans le cadre de chaque organisation d'événement.

## 6- ÉDUCATION

### 6.1 L'éducation physique – un élément intégral du sport

#### Déclaration de la politique :

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, reconnaîtra et soutiendra le rôle distinctif que l'éducation physique et le sport jouent dans la santé et l'éducation des enfants et des jeunes canadiens.

#### Objectifs de la politique :

- 1) Influencer la réglementation de l'éducation physique quotidienne à partir des formulaires K-12 par des experts et des professionnels qualifiés dans le domaine.
- 2) Reconnaître le rôle important que les écoles, les collèges et les universités jouent dans le développement de la base du sport et la haute performance au Canada et les liens de ces institutions avec le système sportif canadien.
- 3) Aider les athlètes canadiens à demeurer au Canada pour poursuivre leur éducation et/ou demeurer liés au système canadien.



- 4) Que les organisations sportives nationales mettent en valeur le système d'éducation physique avec des programmes et initiatives qui sont mises en oeuvre dans les écoles.
- 5) Dans le cadre du système sportif canadien intégré, établir des ententes d'utilisateurs pour après les programmes scolaires/de clubs.

## 6.2 Recherche

### Déclaration de la politique :

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, reconnaîtra et soutiendra le rôle de la recherche pour maintenir l'excellence dans notre système sportif et pour démontrer du leadership sur la scène mondiale.

### Objectifs de la politique :

1- Soutenir la recherche pour améliorer l'efficacité et la qualité des programmes et appuyer l'argument des valeurs et avantages du sport pour la société.

Encourager les universités à entreprendre des recherches reliées au sport comme membre du système sportif intégré.